



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2026

Discord : une protection aux abonnés absents, un véritable terrain de chasse de mineurs !

L'Association e-Enfance / 3018 alerte l'Arcom et saisit la justice face à une explosion des violences faites aux mineurs sur la plateforme Discord

Sur la base des constats du 3018, dispositif national de lutte contre le harcèlement et les violences numériques, et de l'analyse conduite par son Observatoire concernant la plateforme Discord, l'Association e-Enfance / 3018 a adressé une note d'information à l'Arcom. Elle a également procédé à un signalement auprès de la section cybercriminalité (J3) du parquet de Paris, au titre de l'article 40 alinéa 1 du Code de procédure pénale. En six mois, les signalements au 3018 visant Discord ont plus que triplé par rapport à l'ensemble de l'année 2025, révélant l'ampleur de faits d'une particulière gravité (exploitation sexuelle de mineurs, extorsion sexuelle, grooming, doxing) et les failles d'un système de modération qui peine à protéger les plus jeunes.

Une explosion des signalements en six mois

Entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, le 3018 a reçu **138 signalements** visant Discord, **contre 44** pour l'ensemble de l'année 2025 : en seulement six mois, ce volume dépasse le triple de celui enregistré sur toute l'année 2025. L'analyse menée par l'Observatoire de l'Association e-Enfance / 3018 identifie une proportion croissante de faits d'une particulière gravité : exploitation sexuelle de mineurs, extorsion, grooming, doxing assorti de menaces de mort ou de swatting. Plusieurs signalements traduisent des modes opératoires rattachables à des mouvances extrémistes violentes issues du réseau cybercriminel « *The Com* ». Ce réseau extrémiste violent exerce une emprise psychologique sur des mineurs pour les contraindre à l'automutilation ou à la production de contenus sexuels violents.

L'Observatoire a constaté, données à l'appui, **un taux de retrait des contenus signalés limité à 33 %**, en raison notamment d'un obstacle structurel : Discord conditionne le traitement des notifications du 3018 à l'envoi de l'identifiant utilisateur Discord de l'auteur, information difficile d'accès pour les victimes, et rendu inaccessible lorsque celles-ci ont bloqué l'auteur des faits.

Depuis janvier 2026, **quinze signalements** n'ont ainsi pas pu être notifiés à la plateforme faute d'accès à cet identifiant, dont **treize concernaient des victimes mineures**. Un signalement concernant une adolescente de 14 ans, contrainte à produire des contenus sexuels violents selon un mode opératoire rattachable à la mouvance « *The Com* », a ainsi pu être transmis au parquet au titre

de l'article 40 alinéa 1 du Code de procédure pénale, sans qu'aucune notification ait pu être adressée à Discord.

Des faits de violence extrême rattachables à des mouvances extrémistes en ligne

Au premier semestre 2026, l'Observatoire a identifié **4 signalements** portant sur des faits particulièrement graves commis à l'encontre de mineurs sur Discord : incitation à l'automutilation, contrainte à la production de contenus sexuels violents et dégradants, exposition à des contenus de torture et de mort, discours de domination et d'emprise. Le rapprochement de ces éléments par l'Observatoire fait apparaître un mode opératoire caractéristique des mouvances extrémistes violentes en ligne. Les réponses apportées par Discord à ces signalements ont été inégales : dans un cas, la plateforme a indiqué avoir pris des « mesures appropriées », sans en préciser la nature, ni transmission au NCMEC (National Center for Missing and Exploited Children), malgré la gravité des faits.

Une architecture de modération et des délais qui fragilisent la protection des mineurs

La modération de Discord repose sur une organisation décentralisée, chaque serveur étant modéré par ses propres administrateurs et modérateurs, avec un niveau de vigilance très variable d'un espace à l'autre. Le dispositif de vérification de l'âge annoncé par la plateforme a en outre été reporté au second semestre 2026 et ne couvre, à ce jour, qu'une minorité des contenus soumis à restriction. L'Observatoire de l'Association e-Enfance / 3018 relève enfin des délais de traitement parfois longs : dans un cas d'exploitation sexuelle à des fins prostitutionnelles impliquant une mineure de 16 ans, 9 jours se sont écoulés avant la suppression du serveur par Discord alors que la plateforme avait été notifiée avec l'ensemble des éléments nécessaires.

« Chaque signalement que nous ne pouvons pas faire aboutir sur Discord, c'est un enfant qui reste seul face à ses agresseurs. Cette plateforme doit cesser de se retrancher derrière des exigences techniques disproportionnées : ce n'est pas à un mineur d'organiser seul sa propre protection en ligne, c'est une responsabilité qui incombe directement aux plateformes »

Véronique Béchu, Directrice de l'Observatoire de l'Association e-Enfance / 3018.

L'Association e-Enfance / 3018 et son Observatoire souhaitent aller plus loin.

Un guide pratique “extrémisme violent nihiliste et exploitation sadique en ligne (repérer, comprendre, protéger)” sera prochainement publié par l'Association e-Enfance / 3018 pour outiller familles et professionnels face à ses modes opératoires.

Partie civile dans le procès de Rohan Rane, premier procès d'assises visant « The Com ».

L'Association va se constituer partie civile à l'audience dans le procès de Rohan Rane, qui s'ouvrira le 5 octobre 2026 devant la cour d'assises de Paris : il s'agit du premier dossier jugé en France rattaché à la mouvance « The Com ». Un documentaire consacré à cette affaire, dans lequel l'Association apparaît, sera diffusé sur CANAL+ en fin d'année

À propos de l'Association e-Enfance / 3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est, depuis 20 ans, la référence nationale en matière de protection de l'enfance sur les questions de violences numériques et de harcèlement. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle conduit chaque année des actions de sensibilisation auprès de plus de 200 000 élèves, parents et professionnels sur l'ensemble du territoire. Elle opère le 3018, numéro national dédié aux victimes, témoins ou auteurs de

harcèlement ou de violences numériques, ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels. En tant que premier signaleur de confiance en France, désigné par l'Arcom, le 3018 dispose d'un canal prioritaire pour faire retirer rapidement tout contenu ou compte préjudiciable aux mineurs sur l'ensemble des plateformes. Ouvert 7j/7 de 9h à 23h, le 3018 est accessible par téléphone ou par tchat via son application « App 3018 ».

Contact presse : Sandra Tricot - s.tricot@e-enfance.org - +33 6 65 85 85 65